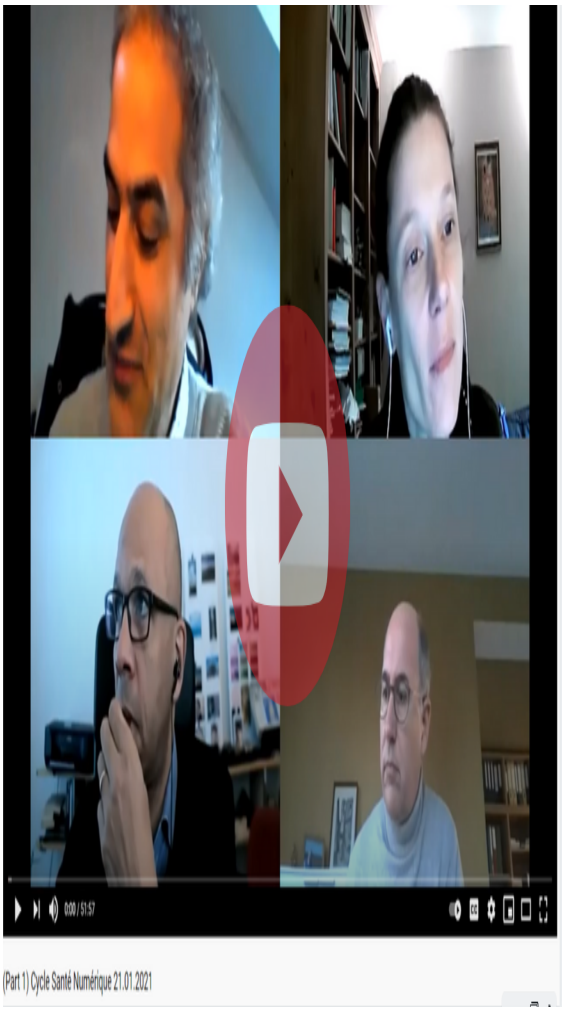
Séminaires en ligne « Cycle Santé Numérique »

Les algorithmes, les données de santé numérisées ainsi que les réseaux de partage de ces données posent de multiples questions : comment les algorithmes fonctionnent-ils ? Qui les crée et à quelles fins ? Comment sont-ils ensuite utilisés ? Avec quelles conséquences sur le travail des praticiens et sur la relation aux patients ? Sous couvert de « qualité de soin », serons-nous les assistants ou les assistés des logiciels intelligents.
A l'heure des Big data, on ne peut que constater l'absence ou la très grande discrétion des débats politiques quant à la gestion et à la protection de nos données de santé, particulièrement sensibles et dont, comme tant d'autres données de nos vies, le système technique dispose déjà, parfois même à notre insu. Dans notre champ, la numérisation s'accompagne d'un renforcement de la responsabilité du patient qui devient gestionnaire de son dossier médical. Elle entraîne également des procédures et des dispositifs qui ne sont pas sans conséquences sur le secret professionnel et la responsabilité des praticiens.
Sur fond de dualisation croissante de la société, le développement de la numérisation du monde pose les limites des formes démocratiques de nos sociétés et doit nous interroger sur la nécessité de définir de nouvelles règles de droit qui continueront de garantir et de protéger un espace d'intimité et de confidentialité pour l'ensemble de la population. Ces droits qui sont pour nous nécessaires à toute relation de confiance, à fortiori au lien indispensable à la pratique des métiers d'aide et de soin. Mais au-delà de nos pratiques, il s'agit de s'interroger en quoi l'utilisation exponentielle des algorithmes modifie l'exercice du pouvoir et le fonctionnement démocratique que nous avons connus jusqu'ici ?

- Séance du 21/01/2021

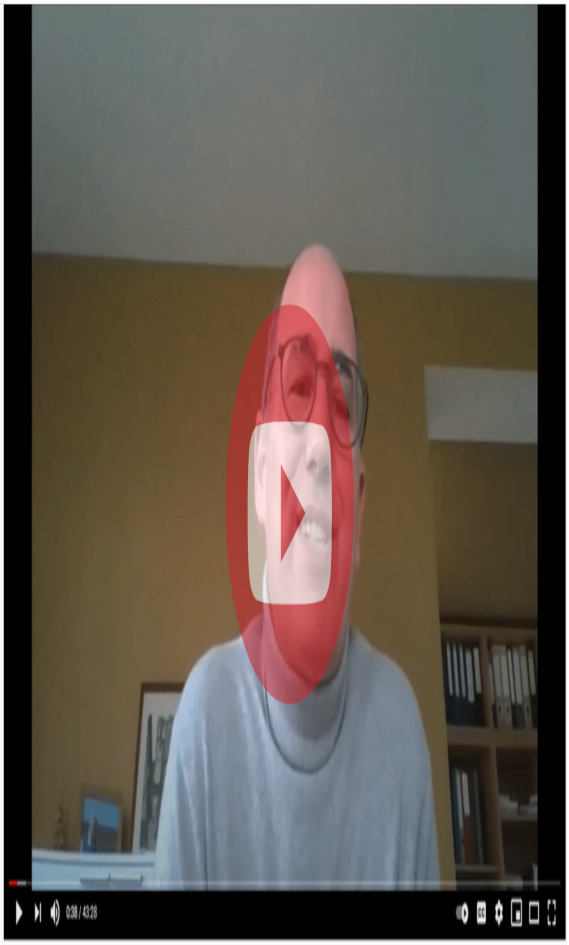
Partie 1 : « Big data et traitement des données santé » par Pierre Malebay, Data-manager, coordinateur à la Plate-forme de concertation pour la santé mentale de Bruxelles.



Partie 2 : Le traitement des données à caractère personnel : et l'acteur de la santé là-dedans ? Par Jean-Marc Van Gyseghem, Avocat et directeur de recherche, UNamur.



Partie 3 : Concertation et questions/réponses



- Séance du 19/03/2021 « Algocratie » :

Par Vincent Magos, psychanalyste et psychodramatiste qui nous parlera de ce qu'il nomme « algocratie ».

Voici une introduction de ce qu'il proposera à la poursuite de notre réflexion : « Après une extension des procédures, nous sommes aujourd'hui face aux algorithmes dont la puissance et l'autonomie va jusqu'à prendre des décisions sans intervention humaine ; c'est ce que l'on peut dénommer « l'algocratie ». Si la technique au service de l'humain est à valoriser, en considérer les dérives et les usages qui nous échappent s'impose prioritairement dans les métiers du soin et de l'éducation. Pour tous, les effets sont multiples dans les domaines de l'intimité, de la surveillance, de la capacité de juger, de l'effacement du tiers, des modifications relationnelles, du gommage de l'inconscient. Dans nos métiers, les algorithmes viennent modeler les pratiques professionnelles, les institutions et les modes de management sans compter ce qui a trait à la confidentialité."

Seule une approche pluridisciplinaire (droit, philosophie, sociologie, psychologie…) permet d'en saisir les enjeux et de réfléchir aux modes de résistances à lui opposer afin de maintenir l'humain, le vivant au cœur de nos sociétés, de nos pratiques.

